



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	11
votants	13

OBJET :
Création de postes
temporaires 2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le 06/12/2024

ID : 031-213102247-20241205-DEL_07_04-DE

S²LO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-07-04

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGRO, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI (procuration à Mme ECHEVARNE), Mme GEVREY (procuration à M. DESERT-LACAY), M. MARTINEZ (procuration à M. COLLA)

Absents non excusés : M. DESERT-LACAY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 332-23.1 et L. 332-23.2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels tout au long de l'année pour faire face à des besoins réguliers liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, notamment pour les évènementiels de la commune,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la création des postes temporaires suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 :
 - o 1 poste de cuisinier à temps plein annualisé sur le grade d'agent de maîtrise
 - o 4 postes d'agents du service traiteur à temps complet annualisé sur le grade d'agent de maîtrise
 - o 10 postes d'agents polyvalents à temps complet sur le grade d'adjoint technique
 - o 1 poste d'éducateur sportif à temps partiel sur le grade d'opérateur des activités physiques et sportives
- **Décide** que la rémunération de ces postes sera calculée par référence à l'échelle du grade concerné,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires,
- **Prévoit** et **inscrit** les crédits correspondants au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Maire,
Patrick SAULNERON
31210 (Hte-Garonne)

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telarecours.fr>